

La résolution avait donc pour objet de prendre en considération la nécessité de lever des taxes sur les citoyens. Cela demandait considération ; c'est au doute pour cela qu'on voulait n'y mettre nulle considération et passer la chose se balancer. On voulait nous envoyer de l'ut en blanc dans le noir. Mais la partie raisonnable de la corporation ne se trouvant pas d'humeur d'aller au prélever l'argent d'un chacun sans consulter auparavant si la chose plairait au plus grand nombre. Monsieur Huot, qui a fort à faire par le tems qui court pour modérer l'ardeur dévalisante de ses collègues, proposa une série de résolutions qui demandaient qu'on attendit l'expression de la volonté du peuple, par le moyen des élections, avant de se résoudre à le faire payer un surcroît d'impôts, qu'on prit des mesures propres à rapprocher cette époque, ou à défaut de cela, remettre à la législature le soin de taxer les citoyens. Mr. Huot appuya ses propositions de raisonnements chaleureux, tirés de maximes de liberté anglaise, que l'imp sans le suffrage populaire bouleverse totalement. Mais parler liberté anglaise des anglais de la trompe de ceux de la corporation, c'est citer l'évangile à des turcs ; aussi monsieur Jones se leva-t-il et témoigna-t-il, par les soubresauts et l'étreitement des muscles de son visage, long-tems avant que sa bouche l'ait exprimé, qu'une semblable idée de justice l'atterraient, culbutaient toutes les opinions qu'il avait nourries jusque-là. Consulter quel qu'un avant de lui prendre son argent ! Voilà qui annéantissait tous les axiomes commerciaux et gouvernementaux qu'on avait inculqués dans son âme dès son enfance. Véritablement l'hésitation des membres à s'emparer des fonds publics et privés prouvait qu'ils n'avaient point profité des leçons de son excellence et qu'on voulait ramener le pays à un état de barbarie dont les bédouins eux-mêmes auraient honte.

Après lui Mr. Shaw se livra à une obscure improvisation au milieu de laquelle des personnalités contre ceux des membres qui s'opposaient à des taxes sans présentation furent ce qu'il y eut de remarquable. Il accusa ses adversaires de n'être point fidèles à leur serment. Il paraît donc d'après ces idées-là que monsieur Shaw a cru faire serment de taxer ses concitoyens. Ce même farceur a fait de donner sa résignation afin de s'en rapporter au suffrage public. Ce n'est pas lui qui eût été penaud s'il n'eût pris au mot ; non c'est le chat !

Mr. Mussue releva d'une manière très-ferme les coups de griffes du Shaw et l'écrasa en lui jettant sur la tête un morceau de Blackstone.

Quand ce monsieur eut fini sa protestation, Mr. Baird se leva et d'un ton de voix magistral se mit à faire la leçon à ses collègues, terminant sa sermon en jurant que si l'on ne taxait pas immédiatement il résignait son siège. *I be hanged if I don't.* Comme c'est élégant ! Il serait encore curieux de prendre celui-là au mot ; mais il n'y a pas de temps à perdre.

La discussion n'en était à ce point d'intérêt, quand monsieur Langlois vint se soulever la querelle par son endormante parole, il voulut prouver par poids et par mesure qu'il fallait que les habitants de Québec payassent pour leur chandelle et qu'ils n'avaient point le droit de choisir leurs marchands. Nous n'entendîmes point sa conclusion, car il ennuyait nous forcé de fuir. Nous regrettons cette circonstance, car on s'accorde à dire que Mr. le maire exposa ses vues d'une manière qui fait le plus grand honneur à ses principes et à son désintéressement. Du reste son vote est là pour lui concilier l'estime de ceux de ses concitoyens qui avaient douté de ses opinions. Nous nous déclarons franchement du nombre.

Voici les voteurs afin qu'on le sache. Pour les taxes : Jones, Baird, Munro, Langlois, Black, Shaw, Clearihue. Contre les taxes : Le Maire, Massue, Buteau, Huot, Dr. Parant, Fourangeau, Hoffman.